

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CA-2024-008**

SÉANCE DU 12 MARS 2024

**POINT A-1.2
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 FÉVRIER 2024**

Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2024, sous la présidence de Georges LINARÈS, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Avignon Université,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et notamment son article 18,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de sa séance en formation plénière du 6 février 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (14) ou suppléés (5) : 19
Membres absents et non suppléés : 9

Avignon, le 12 mars 2024

Le Président d'Avignon Université



Affaire suivie par

Alain RICHAUD
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 28 09

Courriel

vice-president-ca@univ-avignon.fr

Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le **25 MARS 2024**